



Mariage entre deux étudiants étrangers

Par **dye1984**, le **18/12/2009** à **10:44**

Bonjour,

Je suis étudiante étrangère en situation régulière et entrée en France régulièrement depuis septembre 2002. mon ami est étudiant étranger entré régulièrement en France lui aussi mais en situation irrégulière depuis 2007.

Depuis quelques mois il a commencé une procédure de régularisation mais après 2 recépissés et lors de sa dernière visite à la préfecture en octobre dernier on lui a signalé que sa demande de régularisation n'aurait pas de suite favorable et qu'il recevrait une lettre lui signifiant la décision du préfet.

Ma question est la suivante:

étant donné que je suis en situation régulière, est-ce que si nous nous marions son dossier pourrait être reconsidéré?

Je précise qu'il suit sérieusement ses études et qu'il est en dernière année de master.

Je vous remercie pour votre aide.

cordialement.

Par **jeetendra**, le **18/12/2009** à **10:48**

Bonjour, malheureusement votre mariage ne permettra pas sa régularisation, courage à vous, bonne journée.

Par **dye1984**, le **18/12/2009** à **10:56**

je vous remercie pour votre réponse rapide. j'aimerais savoir quelles sont les options qu'ils nous reste? nous voulons bien entamer une demande de recours mais nous n'avons toujours pas reçu la notification de la prefecture (que nous attendons depuis le mois d'octobre).

Nous y sommes retournés depuis mais ils nous disent toujours qu'il faut attendre. qu'est ce que celà signifit? s'agit-il d'une réponse implicite?

Bien à vous.

Par **jeetendra**, le **18/12/2009** à **11:02**

Service Juridique
de l'Association ADATE
0810 50 86 99 (numéro azur coût d'un appel local)
5, place Sainte-Claire 38000 Grenoble
tél. 04 76 44 92 71 • fax : 04 76 63 80 10
anne-sophie.leplat@adate.org

contactez cette Association, ils pourront vous aider si c'est possible, cordialement.